

---

# SORHOGECO

## **SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES  
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. B2 69130 ECULLY  
SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33  
Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 [contact@sorhogeco.com](mailto:contact@sorhogeco.com)

---

**Association Maison Familiale Rurale de Morestel**

## **RAPPORT** **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES** **SUR LES COMPTES ANNUELS**

exercice clos le 31 décembre 2023

Association Maison Familiale Rurale de Morestel  
211 rue de la rivoirette – 38510 Morestel

Ce rapport comporte 26 pages

## **Association Maison Familiale Rurale de Morestel**

Siège social : 211 rue de la rivoirette – 38510 Morestel

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée générale,

#### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale de Morestel relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **FONDEMENT DE L'OPINION**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 29 mars 2024



Tel. : 04 37 65 37 57  
contact@sorhogeco.com  
Siret 404 971 830 00025

Sorhogeco S.A.S.  
Commissaire aux Comptes

## ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ ■ ■

# BILAN ACTIF

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ACTIF

	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	31/12/2022
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	4 266,37	4 266,37		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	90 538,40	583,52	89 954,88	90 063,25
Constructions	4 777 565,60	1 050 923,87	3 726 641,73	3 966 303,53
Installations techn., matériel et outil. ind.	5 189,52	3 218,15	1 971,37	2 691,21
Autres	250 901,63	217 634,62	33 267,01	43 985,92
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	4 524,00		4 524,00	4 428,00
Prêts				
Autres				
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 132 985,52</b>	<b>1 276 626,53</b>	<b>3 856 358,99</b>	<b>4 107 471,91</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances	3 973,14		3 973,14	1 321,87
Créances clients, usagers et comptes ratt.	96 753,59	9 904,87	86 848,72	79 402,96
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 790,73		1 790,73	171,64
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	57 474,35		57 474,35	128 992,01
Charges constatées d'avance	1 108,20		1 108,20	364,59
<b>TOTAL (II)</b>	<b>161 100,01</b>	<b>9 904,87</b>	<b>151 195,14</b>	<b>210 253,07</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 294 085,53</b>	<b>1 286 531,40</b>	<b>4 007 554,13</b>	<b>4 317 724,98</b>

# BILAN PASSIF

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PASSIF

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 316 885,39	1 425 461,54
Fonds propres consommables	-61 910,52	-108 576,15
Subventions d'investissement	1 254 974,87	1 316 885,39
Provisions réglementées	2 254 694,00	2 398 353,39
	<b>TOTAL (I)</b>	<b>3 509 668,87</b>
		<b>3 715 238,78</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	<b>TOTAL (II)</b>	
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	<b>TOTAL (III)</b>	
	36 939,30	37 017,55
	<b>36 939,30</b>	<b>37 017,55</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	254 814,65	366 882,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes des legs ou donations	74 550,63	75 807,23
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	75 592,83	77 619,10
Autres dettes	8 295,98	915,60
Instruments de trésorerie	44 179,92	32 572,37
Produits constatés d'avance		
	3 511,95	11 671,83
	<b>460 945,96</b>	<b>565 468,65</b>
	<b>TOTAL (IV)</b>	
	<b>(V)</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 007 554,13</b>	<b>4 317 724,98</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT (LISTE)

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services	17 371,20	17 635,20
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	712 732,11	654 157,40
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	931 894,48	884 717,68
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	53 472,97	45 008,02
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	53,50	
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>1 715 524,26</b>	<b>1 601 518,30</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises et autres achats	190 993,24	186 954,50
Variation de stock	-2 651,27	287,89
Autres achats et charges externes	392 039,62	419 087,64
Aides financières	3 731,44	3 176,30
Impôts, taxes et versements assimilés	22 004,82	20 107,39
Salaires et traitements	761 201,46	684 050,25
Charges sociales	278 308,14	251 626,14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	259 797,70	262 835,81
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	-78,25	
Autres charges	8 734,56	9 732,46
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>1 914 081,46</b>	<b>1 837 858,38</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-198 557,20</b>	<b>-236 340,08</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	956,21	422,61
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 313,44	759,20
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 269,65</b>	<b>1 181,81</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 848,65	4 238,53
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>3 848,65</b>	<b>4 238,53</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-1 579,00</b>	<b>-3 056,72</b>

# COMPTE DE RÉSULTAT (LISTE)

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>-200 136,20</b>	<b>-239 396,80</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	676,76	2 127,05
Sur opérations en capital	149 038,36	146 341,69
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	140,00	777,55
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>149 855,12</b>	<b>149 246,29</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	8 285,90	18 015,67
Sur opérations en capital	3 343,54	409,97
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>11 629,44</b>	<b>18 425,64</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>138 225,68</b>	<b>130 820,65</b>
(VII)		
(VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>1 867 649,03</b>	<b>1 751 946,40</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 929 559,55</b>	<b>1 860 522,55</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>-61 910,52</b>	<b>-108 576,15</b>

**MFR DE VIGNIEU-MORESTEL**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2023**

## I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

### OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de VIGNIEU-MORESTEL est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi, 211 Route de la Rivoirette, 38510 MORESTEL.

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- La répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- L'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- L'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

### NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- Bac Pro Sapat
- CAP AEPE en initial et en apprentissage
- Activités de location-hébergement pour tout public.

### MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Superficie des locaux : 1750 m<sup>2</sup>
- Ateliers, laboratoires : NON
- Equipement en Machines et outils significatifs, Equipements pédagogiques particuliers :  
Plateau technique de 100 m<sup>2</sup>
- Matériel informatique : 40 postes
- Moyens humains. Nombre de salariés : 27, ETP : 20.4

## II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4 007 554.13 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de 61 910.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ces comptes annuels ont été établis le 2/04/2024.

## III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

A la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration des états financiers 2023, l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

## IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2023 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 2 avril 2024 par le Conseil d'administration.

#### 1.1. METHODE GENERALE

Les comptes ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code de commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations énoncés par l'Autorité des normes comptables.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des couts historiques.

## **1.2. CHANGEMENTS COMPTABLES**

La première application du règlement ANC 2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés. En effet, le règlement n'autorise pas une présentation avec effet rétroactif du bilan et du compte de résultat comme si celui-ci avait été appliqué dans les comptes dès l'ouverture de l'exercice précédent.

Il n'y a donc pas de changement à l'ouverture de l'exercice.

## **2. COMPARABILITE DES COMPTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

L'exercice clos le 31/12/2023 est le quatrième exercice d'application du règlement ANC 2018-06.

Peu de changements affectent certains postes du bilan et du compte de résultat et n'influent pas sur la comparaison avec l'exercice précédent.

Néanmoins, on observe, pour certains comptes, l'utilisation d'une nouvelle codification imposées pour des impératifs analytiques.

## **3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN**

### **3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

### **3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,
- Agencements et installations,
- Mobilier et Matériel de bureau

### **3.3. STOCKS**

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

### **3.4. CREANCES**

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN**

### **4.1. FONDS PROPRES**

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

### **4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT**

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinés au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Un reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

### **4.3. PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES**

Provisions pour risques et charges : reprise annuelle de 78.25€ concernant la provision pour indemnité de départ à la retraite. Le montant de la provision s'élève à 36 939.30€ au 31/12/2023

Pour plus de précisions, cf. annexe.

### **4.4. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE**

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présent à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

### **4.5. FONDS DEDIES**

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

## **5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT**

### **5.1. COTISATIONS**

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

### **5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS**

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

### **5.3. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS**

Ils tiennent compte non seulement des éléments non liés à l'activité normale de la MFR mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant

### **5.4. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : *« l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association... »*.

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

## **6. AUTRES INFORMATIONS**

### **6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL**

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

### **6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

### **6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

#### **6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS**

Néant.

#### 6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Cf. Annexe

#### 6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

Effectif : 27

20.4 ETP

### ANNEXES

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

TABLEAU DES STOCKS

ÉTAT DES ECHEANCES DES CREANCES

COMPTES DE RÉGULARISATION – ACTIF

ÉTAT DES ECHEANCES DES DETTES

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

ENGAGEMENTS

# SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES			NA
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	0		
CRÉDIT BAIL	0		
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ECARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF			
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	0		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES			
<i>Var. des fonds propres avec la part liées à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)			
COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)			
TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES CR ET CROD			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS	0		
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	0		
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRES			

# IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL**

**Du 01/01/2023 au 31/12/2023**

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
INCORPOR.		TOTAL I		suite à réévaluation	acquisitions	
	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	4 266,37			
CORPORELLES	Terrains		90 538,40			
	Constructions	Sur sol propre	1 853 718,04			
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	2 922 247,58		1 599,98	
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		5 189,52			
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers		36 800,00		2 289,60
		Matériel de transport		121 320,45		3 184,73
Matériel de bureau & info., mobilier			87 306,85			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL III		5 117 120,84		7 074,31	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				96,00	
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés		4 428,00			
	Prêts et autres immobilisations financières					
	TOTAL IV		4 428,00		96,00	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			5 125 815,21		7 170,31	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine	
INCORPOR.		TOTAL I	par virt poste	par cessions			
	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I					
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			4 266,37		
CORPORELLES	Terrains				90 538,40		
	Constructions	Sur sol propre			1 853 718,04		
		Sur sol d'autrui					
		Ins. gal. agen. amé. cons			2 923 847,56		
	Inst.tech., mat. outillage indust.				5 189,52		
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d.				39 089,60	
		Matériel de transport				124 505,18	
Mat.bureau, info., mob.					87 306,85		
Emballages récup. div.							
Immos corporelles en cours							
Avances et acomptes							
	TOTAL III				5 124 195,15		
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés				4 524,00		
	Prêts & autres immob. financières						
	TOTAL IV				4 524,00		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					5 132 985,52		

# ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		4 266,37			4 266,37
<b>TOTAL</b>		<b>4 266,37</b>			<b>4 266,37</b>
Terrains		475,15	108,37		583,52
Constructions	Sur sol propre	155 892,54	46 455,09	112,14	202 235,49
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		653 769,55	194 918,83		848 688,38
Inst. techniques matériel et outil. industriels		2 498,31	719,84		3 218,15
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.				
	Matériel de transport	30 189,49	3 321,82		33 511,31
	Mat. bureau et informatique, mob.	105 814,63	5 483,72		111 298,35
	Emballages récupérables divers	65 437,26	7 387,70		72 824,96
<b>TOTAL</b>		<b>1 014 076,93</b>	<b>258 395,37</b>	<b>112,14</b>	<b>1 272 360,16</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 018 343,30</b>	<b>258 395,37</b>	<b>112,14</b>	<b>1 276 626,53</b>

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
<b>TOTAL</b>							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Immo. corpor.	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
<b>TOTAL</b>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>							
<b>Total général non ventilé</b>							

  

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

# ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Détermination de la valeur actuelle

## MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

### SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Sur sol propre				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Autres immobs corporelles				
Inst. générales agencem. amén. div.				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatique, mob.				
Emballages récupérables divers				
Immob. financières				
Titres mis en équivalence				
Titres de participations				
Autres				
<b>TOTAL</b>				
Stocks				
Créances	8 952,38	9 686,22	8 733,73	9 904,87
Valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL GENERAL</b>	8 952,38	9 686,22	8 733,73	9 904,87

# PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts	37 017,55		78,25	36 939,30
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges					
<b>TOTAL II</b>		37 017,55		78,25	36 939,30
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	8 952,38	9 686,22	8 733,73	9 904,87	
Autres provisions pour dépréciation					
<b>TOTAL III</b>		8 952,38	9 686,22	8 733,73	9 904,87
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		45 969,93	9 686,22	8 811,98	46 844,17
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		9 686,22	8 811,98	
	- financières				
	- exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

# ÉTAT DES STOCKS

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises				
Matières premières				
Autres approvisionnements	1 321,87	3 973,14	1 321,87	3 973,14
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
<b>TOTAL</b>	<b>1 321,87</b>	<b>3 973,14</b>	<b>1 321,87</b>	<b>3 973,14</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	12 016,21	12 016,21	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér	84 737,38	84 737,38	
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	1 790,73	1 790,73		
Charges constatées d'avance	1 108,20	1 108,20		
<b>TOTAUX</b>		<b>99 652,52</b>	<b>99 652,52</b>	
Renvois	(1) Montant des	- Créances représentatives de titres prêtés - Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
	(3)	Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques) Créances reçues par legs ou donations		

# COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE		MONTANT
Exploitation		
Financières		1 108,20
Exceptionnelles		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 108,20</b>

## PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN		MONTANT
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		20 231,90
Disponibilités		
	<b>TOTAL</b>	<b>20 231,90</b>

# ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)		254 814,65	62 554,15	94 814,22	97 446,28
Fournisseurs & comptes rattachés					
Personnel & comptes rattachés		74 550,63	74 550,63		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		21 802,38	21 802,38		
Etat & autres collectiv. publiques	Impôts sur les bénéfices	45 496,40	45 496,40		
	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	8 294,05	8 294,05		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés		8 295,98	8 295,98		
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		44 179,92	44 179,92		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		3 511,95	3 511,95		
<b>TOTAUX</b>		<b>460 945,96</b>	<b>268 685,46</b>	<b>94 814,22</b>	<b>97 446,28</b>
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice			94 814,22	97 446,28
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés	32 046,51			

# COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	3 511,95
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>3 511,95</b>

## CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	200,37
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 218,52
Dettes fiscales et sociales	36 694,95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>55 113,84</b>

# ENGAGEMENTS

082708 - ASS MFR VIGNIEU-MORESTEL

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

## INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 36 939,30 Euros.  
Cet engagement a été comptabilisé.

## ENGAGEMENTS DONNÉS

La MFR de MORESTEL a contracté plusieurs emprunts :  
- un emprunt de 200 000€ en janvier 2020, garantie par par la SOGAMA moyennant une souscription au capital de cette société. Le capital restant dû est de 161 808.84€.  
- un emprunt de 110 000€ en octobre 2020; Tout prêt PGE est garantie à 90% par la BPI. Le capital restant dû était de 62 805.44€ à la clôture

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI-PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Effets escomptés non échus						
Cautionnements, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
<b>TOTAL (1)</b>						
	AUTRES	DIRIGEANTS	PROVISIONS			MONTANT
Engagements en matière de pensions			36 939,30			36 939,30
<b>TOTAL</b>			36 939,30			36 939,30

## ENGAGEMENTS REÇUS

	AUTRES	DIRIGEANTS	FILIALES	PARTICI-PATIONS	AUTRES ENTREPRISES LIÉES	MONTANT
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
<b>TOTAL</b>						